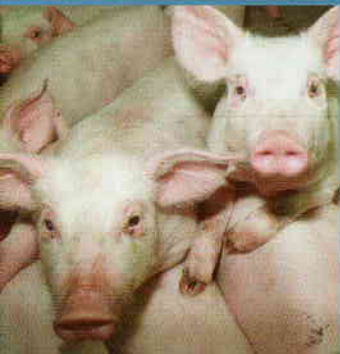


SONT ADMISSIBLES :

- les producteurs dont les ventes agricoles brutes dépassent 10 000 \$
- les agriculteurs débutants (qui ont un projet d'établissement agricole ou qui exploitent une entreprise agricole depuis moins de six ans)

DURÉE DU PROGRAMME

- Ce programme prend fin le 31 mars 2008.
- Les producteurs peuvent bénéficier des aides financières jusqu'à concurrence des limites fixées.



Pour vous inscrire, procurez-vous le formulaire sur le site Internet du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ou composez le **1 866 680-1858**.

Au Québec, ce programme est administré par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou son mandataire.

Les services-conseils aux entreprises agricoles canadiennes sont financés, en vertu d'une entente Canada-Québec, au moyen du Cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle.

Crédits photos MAPAQ : Marc Lajoie, Éric Labonté, le Conseil de l'industrie laitière du Québec inc. et l'Association laitière de la chèvre du Québec.



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

www.agr.gc.ca

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec

www.mapaq.gouv.qc.ca

Deux programmes
pour aider
les entreprises agricoles à accroître
leur rentabilité



SERVICES-CONSEILS AUX
EXPLOITATIONS AGRICOLES
CANADIENNES

Canada

Québec

PROGRAMME

DES SERVICES-CONSEILS AUX
EXPLOITATIONS AGRICOLES CANADIENNES

VOLET 1

Évaluation de l'entreprise agricole

L'aide accordée couvrira une partie des frais d'un expert-conseil accrédité qui réalisera un diagnostic de l'entreprise. Ainsi, le producteur aura droit à ce qui suit :

ÉVALUATION FINANCIÈRE (trois jours)

- Revenus et dépenses
- Bilan
- Forces et faiblesses
- Objectifs à long terme

PLAN D'ACTION (deux jours)

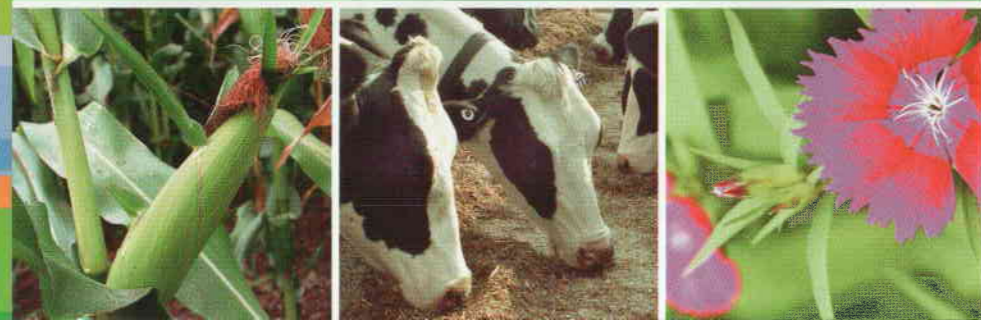
- Évaluation des solutions offertes pour augmenter la rentabilité
- Choix d'une solution et établissement d'un plan d'action préliminaire pour sa mise en œuvre

SUIVI (une journée, trois pour les agriculteurs débutants)

- Suivi de l'évolution de l'entreprise par rapport au plan d'action établi

AIDE FINANCIÈRE

- Pour l'évaluation : 400 \$ par jour (maximum de 2 000 \$). Les gouvernements paieront 1 900 \$ de sorte que le producteur n'aura que 100 \$ à déboursier.
- Pour le suivi : 400 \$ par jour payés par les gouvernements



VOLET 2

Services spécialisés de planification d'entreprise

L'aide accordée permettra d'avoir accès aux services d'un expert-conseil de son choix en planification d'entreprise, notamment en ce qui concerne la diversification, l'expansion, la commercialisation, la gestion de risques et la planification de la relève.

RÉALISATION D'UN PLAN D'AFFAIRES

- Inventaire de ce qu'il y a à faire pour mettre en œuvre un projet
- Composantes du plan d'affaires :
- description de l'entreprise
 - contexte commercial
 - information sur la gestion de l'exploitation
 - analyse des forces et des faiblesses
 - évaluation financière
 - besoins en financement pour le projet
 - commercialisation du produit
 - plan d'action

PLAN DE RELÈVE

- Analyse de l'ensemble des aspects se rattachant au processus de transfert de ferme pour soutenir les familles durant cette période

AIDE FINANCIÈRE

- 50 % des honoraires de l'expert-conseil seront payés par les gouvernements, jusqu'à concurrence de :
- 8 000 \$ pour un demandeur
- 16 000 \$ pour deux demandeurs*
- 24 000 \$ pour trois demandeurs*
- 25 000 \$ pour quatre demandeurs ou plus*

* Dans le cas où plusieurs exploitations agricoles auraient un projet commun.



PROGRAMME

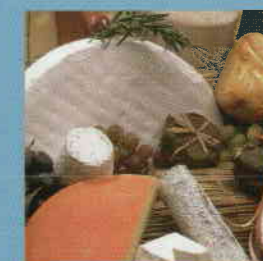
DE PLANIFICATION ET D'ÉVALUATION
POUR LES ENTREPRISES DE PRODUITS
À VALEUR AJOUTÉE

L'aide accordée permettra aux entreprises agricoles qui envisagent de créer ou d'agrandir une entreprise de transformation d'avoir accès aux services d'un consultant en matière de planification des affaires.

EXEMPLE : un producteur de lait de chèvre désireux de créer une fromagerie ou d'agrandir une fromagerie existante pour transformer de nouveaux produits.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

- Analyse du projet en vue de recommander ou non sa mise en œuvre, compte tenu, notamment, des aspects suivants :
 - secteur d'activité
 - marché
 - rentabilité
 - besoins en capital



PLAN D'AFFAIRES

- Établissement d'un plan d'action pour la réalisation d'un projet qui ajoute une valeur à un produit agricole par la transformation (ex. : transformation de lait en fromage)

AIDE FINANCIÈRE

- 50 % des honoraires des consultants seront payés par les gouvernements, jusqu'à concurrence de :
 - 10 000 \$ pour un demandeur
 - 20 000 \$ pour deux demandeurs*
 - 25 000 \$ pour trois demandeurs*

* Dans le cas où plusieurs exploitations agricoles auraient un projet commun.